

Recommandations nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant.

Actualisation : 25 08 2021 / Application : 01 09 2021

Synthèse : 3 niveaux

3 niveaux en fonction de la situation épidémique.	Correspondance avec l'éducation nationale(EN)	Passage d'un niveau à l'autre	Diffusion auprès des modes d'accueil du jeune enfant	Niveau en date du 25/08/2021
Niveau 1	Niveau 1 (EN) Vert Niveau 2 (EN) -Jaune	En fonction du contexte sanitaire général, apprécié par le Préfet en lien avec l'ARS,	Le président du conseil départemental et le directeur de la CAF	Niveau 1 en France métropolitaine
Niveau 2	Niveau 3 (EN) Orange			
Niveau 3	Niveau 4 (EN) Rouge			

Synthèse : Utilisation des espaces intérieur et extérieur

Les espaces intérieurs ou extérieurs peuvent être successivement utilisés par différents groupes d'enfants, y compris au cours d'une même journée. Un nettoyage systématique de ces espaces entre chaque utilisation par un groupe différent n'est pas strictement nécessaire, mais recommandé, notamment s'ils sont visiblement sales (par exemple après un repas). Leur nettoyage quotidien est obligatoire

Synthèse : Utilisation des jouets et matériel d'éveil

Enfin, les jouets et autres matériels d'éveil ne peuvent être utilisés simultanément par les enfants de plusieurs groupes. Ils sont dédiés à un groupe ou unité et il est possible d'organiser une rotation (par exemple toutes les 48 heures), après leur nettoyage.

Synthèse : Vaccination des professionnels et pass sanitaire

Les professionnels des modes d'accueil du jeune enfant et des établissements et services de soutien à la parentalité, même lorsqu'ils sont professionnels de santé ne sont pas concernés par l'obligation vaccinale et la pass sanitaire, dès lors qu'ils ne réalisent pas d'actes de soin médical ou paramédical dans le cadre de leur exercice professionnel habituel

Synthèse : Passe Sanitaire pour le public

Les publics accueillis au sein des modes d'accueil du jeune enfant ne sont pas concernés par le pass sanitaire.

Synthèse : La gestion des cas confirmé

Quel que soit le niveau, **la décision de suspendre l'accueil des enfants et leur famille et/ou l'activité des autres professionnels n'est pas automatique**

Les parents ou les représentants légaux d'un enfant, ou toute personne (parent, professionnel, bénévole) identifiés comme un cas confirmé et qui ont fréquenté le mode d'accueil en informant sans délai les responsables (directeur de l'établissement, responsable ou référent technique, assistant maternel) et leur médecin traitant.

Dès qu'un professionnel est testé positif à la Covid19,	Dès qu'un enfant ou un parent est testé positif à la Covid19
Isolements de 10 jours pleins est requis, à partir de la date de la réalisation du test s'il est asymptomatique ou de la date de début des symptômes s'il est symptomatique, avec absence de fièvre au 10ème jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).	Isolements de 10 jours pleins est également requis à partir de la date de la réalisation du test s'il est asymptomatique ou de la date de début des symptômes s'il est symptomatique, avec absence de fièvre au 10ème jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).

Synthèse : Les Enfants contacts à risque

	<i>Enfants contact à risque</i>	<i>CAT pour un enfant contact à risque d'un membre de son foyer (parent, fraterie)</i>	<i>Conduite à tenir pour les enfants contact à risque d'un enfant testé positif à la Covid19</i>
Risque élevé	Un enfant de moins de 12 ans ne pouvant pas être vacciné est identifié comme contact à risque à partir du moment où, en l'absence de mesures de protection (par exemple en l'absence de port du masque) efficaces pendant toute la durée du contact , il : - a eu un contact direct avec un cas confirmé en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée ; - a reçu des actes d'hygiène ou de soins de ce cas confirmé.	Isolement : 17 jours (7 jours après guérison du cas) Dans la mesure du possible : Test immédiatement et à J17. Pour les enfants de moins de 6 ans, un test sur prélèvement salivaire est possible si le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible. Le retour dans la collectivité est possible même en l'absence de test à J17.	Accueil des enfants suspendu Isolement de 7 jours Dans la mesure du possible test immédiatement et à J7. Le retour dans la collectivité est possible même en l'absence de test à J17.

Synthèse : Les professionnels contacts à risque

	<i>Professionnels</i>	<i>Conduite à tenir</i>
Risque élevé	<p>Absence d'un schéma complet de primo-vaccination <u>ou</u> un schéma complet de primo-vaccination depuis moins de 7 jours (Vaccins Cominarty/Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzeria ou Covishield) ou moins de 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen®) <u>ou</u> est atteint d'une immunodépression grave, c'est-à-dire présentant une affection le rendant éligible à une 3e dose de primo-vaccination, même si celle-ci a déjà été administrée</p> <p>ET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique) ; - A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soin ; - A partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, table de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas, ou est resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement 	<p>Activité immédiatement suspendue (placé en arrêt maladie).</p> <p style="text-align: center;">Test immédiat Isolement de 7 jours Test à J7.</p> <p>En l'absence de test, la quarantaine est prolongée de 7 jours.</p> <p>La fin de l'isolement doit s'accompagner par le port rigoureux du masque le respect strict des mesures barrières et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de la mesure, en évitant les personnes à risque de forme grave de Covid19</p>
Risque modéré	<p>Schéma complet de primo-vaccination depuis au moins 7 jours (sans immunodépression grave) (vaccins Cominarty/Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzeria ou Covishield) ou au moins 4 semaines (vaccin Covid-19 vaccin Janssen®)</p> <p>ET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique) ; - A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ; - A partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, table de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement 	<p>Ce professionnel n'est pas tenu de suspendre son activité.</p> <p style="text-align: center;">Test (RT-PCR ou TAG) immédiatement Test à J7.</p> <p>S'il est asymptomatique, il n'est pas tenu de s'isoler mais Les gestes barrières doivent être renforcés Le port du masque systématique (attention particulière à avoir lors des temps de convivialité).</p>
Risque négligeable	<p>Toute personne ayant un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 confirmé par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP), TAG naso-pharyngé ou sérologie datant de moins de 2 mois.</p>	

Recommandations nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant.

Niveau 1

Actualisation : 25 08 2021

Application : 01 09 2021

<i>Port du masque et gestes barrières</i>			<i>Aération des pièces</i>	<i>Distanciation physique</i>	<i>Accueil par groupes (Modes collectifs)</i>
<i>A l'intérieur</i>	<i>Espace extérieur privatif</i>	<i>A l'extérieur</i>			
<p><u>Obligatoire</u> Professionnels exerçant dans les EAJE, RAM et MAM.</p> <p>Toute personne de plus de 12 ans (enfant, parent et professionnel)</p> <p>Au domicile de l'assistant maternel et lors de tout échange entre parents et professionnels</p> <p><u>Recommandé</u> Assistant maternel lorsqu'il est seul en présence des enfants</p>	<p><u>Obligatoire</u> Lors des échanges entre parents et professionnels, En référence à la règle de distanciation et dans le respect de la qualité et de la confidentialité des transmissions, les 2 m ne pouvant être respectés.</p>	<p><u>Obligatoire</u> En fonction des décisions préfectorales.</p> <p><u>Recommandé</u> Le port d'un masque a minima grand public par les parents est également recommandé à l'extérieur de mode d'accueil lors de tout échange entre parents ou lors de toute attente pour entrer dans le mode d'accueil.</p>	<p>Au minimum toutes les heures, pendant plusieurs minutes</p>	<p>1 mètre est à respecter entre les adultes (professionnels comme parents) qui portent un masque et 2m en l'absence de masque.</p> <hr/> <p>Accueil selon les conditions prévues par l'autorisation ou l'avis</p>	<p>Accueil dans les conditions prévues par l'autorisation ou l'avis</p>

Recommandations nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant.

Actualisation : 25 08 2021 / Application : 01 09 2021

Niveau 2

Port du masque et gestes barrières			Aération des pièces	Distanciation physique	Accueil par groupes (Modes collectifs)
A l'intérieur	Espace extérieur privatif	A l'extérieur			
<p>Obligatoire Professionnels exerçant dans les EAJE, RAM et MAM.</p> <p>Toute personne de plus de 12 ans (enfant, parent et professionnel)</p> <p>Au domicile de l'assistant maternel et lors de tout échange entre parents et professionnels</p> <p>Recommandé Assistant maternel lorsqu'il est seul en présence des enfants</p>	<p>Obligatoire Lors des échanges entre parents et professionnels, En référence à la règle de distanciation et dans le respect de la qualité et de la confidentialité des transmissions, les 2 m ne pouvant être respectés.</p>	<p>Obligatoire En fonction des décisions préfectorales.</p> <p>Recommandé (sous condition de la décision préfectorale) Le port d'un masque a minima grand public par les parents est également recommandé à l'extérieur de mode d'accueil lors de tout échange entre parents ou lors de toute attente pour entrer dans le mode d'accueil.</p>	<p>Au minimum toutes les heures, pendant plusieurs minutes</p>	<p>1 mètre est à respecter entre les adultes (professionnels comme parents) qui portent un masque et 2m en l'absence de masque.</p> <hr/> <p>un ratio de 4m² par adulte (professionnels comme parents) est recommandé</p>	<p>Accueil par groupes distincts et brassage limité.</p> <p>Limiter la taille de chaque groupe à 20 enfants et de ne pas excéder 30</p>

*Notion de groupe : (ex. un établissement de moins de 30 places peut se considérer comme formant un groupe unique au sein duquel les brassages ou rassemblements temporaires d'enfants de différents sous-groupes sont possibles ; de même, sans modifier son organisation interne en unités d'accueil, un établissement de plus de 30 places peut constituer des groupes formés par la réunion de plusieurs unités et au sein desquels les brassages ou rassemblements temporaires d'enfants issus de différentes sections sont possibles).P3

Recommandations nationales pour les modes d'accueil du jeune enfant.

Actualisation : 25 08 2021 / Application : 01 09 2021

Niveau 3

Port du masque et gestes barrières			Aération des pièces	Distanciation physique	Accueil par groupes (Modes collectifs)
A l'intérieur	Espace extérieur privatif	A l'extérieur			
<p>Obligatoire Professionnels exerçant dans les EAJE, RAM et MAM.</p> <p>Toute personne de plus de 12 ans (enfant, parent et professionnel)</p> <p>Au domicile de l'assistant maternel et lors de tout échange entre parents et professionnels</p> <p>Recommandé Assistant maternel lorsqu'il est seul en présence des enfants</p>	<p>Obligatoire Lors des échanges entre parents et professionnels, En référence à la règle de distanciation et dans le respect de la qualité et de la confidentialité des transmissions, les 2 m ne pouvant être respectés.</p>	<p>Obligatoire En fonction des décisions préfectorales.</p> <p>Recommandé (sous condition de la décision préfectorale)</p> <p>Le port d'un masque a minima grand public par les parents est également recommandé à l'extérieur de mode d'accueil lors de tout échange entre parents ou lors de toute attente pour entrer dans le mode d'accueil.</p>	<p>Au minimum toutes les heures, pendant plusieurs minutes</p>	<p>1 mètre est à respecter entre les adultes (professionnels comme parents) qui portent un masque et 2m en l'absence de masque.</p> <hr/> <p>Un ratio de 8m² par adulte (professionnels comme parents) est recommandé</p>	<p>Accueil distinct et non brassage</p> <p> limiter la taille de chaque groupe à 15 enfants et de ne pas excéder 20.</p>

*Notion de groupe : (ex. un établissement de moins de 30 places peut se considérer comme formant un groupe unique au sein duquel les brassages ou rassemblements temporaires d'enfants de différents sous-groupes sont possibles ; de même, sans modifier son organisation interne en unités d'accueil, un établissement de plus de 30 places peut constituer des groupes formés par la réunion de plusieurs unités et au sein desquels les brassages ou rassemblements temporaires d'enfants issus de différentes sections sont possibles).P3